

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **38 (1967)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Cette décision avait la sagesse de pousser la SNCF, malgré sa politique de concentration du trafic, à maintenir et même à développer un courant de trafic international via Belfort-Delle. Il convient en outre de noter que la SNCF n'aurait pas accepté le choix de Porrentruy comme gare internationale. Aujourd'hui déjà, elle constate que la situation dans ce domaine lui est défavorable car, sur les cinq lignes ferroviaires reliant la Suisse et la France, les gares internationales des trois lignes les plus importantes (Genève, Vallorbe et Bâle) sont sur sol helvétique, la SNCF n'ayant en effet, sur sol français, que Pontarlier et, désormais, Delle. Enfin, nous ne devons pas oublier que la Suisse dépend beaucoup de ses voisins en matière de trafic ferroviaire.

La SNCF présenta alors un premier projet de gare internationale à Delle, en 1948 déjà. Ce projet fut remanié et donna lieu à un nouveau projet qui fut remis en 1950. Pour des raisons financières probablement (guerre d'Algérie), la réalisation se fit attendre.

En 1960, le problème fut repris. Un nouveau projet, tenant compte de l'évolution du trafic, fut présenté en 1962 et remanié en 1964. Un groupe de travail entreprit la rédaction d'un projet de nouvelle convention entre la SNCF et les CFF.

Tout est maintenant terminé. L'horaire des trains de voyageurs et des trains de marchandises a été adapté. Plusieurs acheminements seront améliorés dès le 28 mai. C'est un point positif auquel il faudra veiller constamment, afin de revigorer, dans toute la mesure de nos possibilités, l'itinéraire Delle-Porrentruy.

Sur le plan ferroviaire, la nouvelle situation se présentera comme suit :

La gare de Porrentruy prend le statut d'une gare de l'intérieur. Elle servira de soupape régulatrice des pointes de trafic en cas d'encombrement de la gare de Delle. Elle ne perdra que très peu de son importance.

La gare de Boncourt n'aura plus à assurer les opérations douanières en trafic des colis par exprès. Ces opérations ne représentaient qu'une partie infime de ses activités.

Notre agence en douane de Porrentruy assurera à Delle toutes les opérations qui lui incombent jusqu'à ce jour à Porrentruy.

M. LAMBERT

chef d'exploitation du 1^{er} arrondissement

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;
administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin :
25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.